Parlement jurassien
Groupe socialiste

Interpellation

No 854

Rapport de la Commission cantonale permanente de surendettement. Quelle suite ?

Dans sa réponse du 17 décembre 2013 à la question écrite 2608, le Gouvernement dressait un constat sans ambiguïté du dispositif de désendettement dans notre canton :

- Les outils de prévention mis à disposition par Caritas-Jura à l'intention des jeunes du secondaire II sont utilisés de manière partielle ;
- Les mesures visant à désendetter les personnes ont une efficacité toute relative. D'ailleurs, seuls quelques dossiers ont été menés à terme ;
- Dans le domaine du désendettement, plus que les moyens à disposition, ce sont les possibilités réelles d'intervention et l'efficacité des mesures qui interpellent.

Depuis, la Commission cantonale permanente de surendettement a été mandatée pour établir un rapport sur la situation de l'endettement dans notre canton, sur ses activités propres et sur des propositions d'amélioration à l'attention du Gouvernement.

Terminé en mars 2015, le rapport au Gouvernement confirme la nécessité d'agir et propose plusieurs perspectives d'amélioration de fond comme par exemple la mise en place d'une gestion centralisée des remises de dettes au niveau des services de l'Etat, la limitation de la pression à la consommation ou encore la réorientation de la politique de prévention pour les jeunes.

Avec ce rapport, le Gouvernement est placé face à une responsabilité d'action qui demande un engagement clair pour renforcer et réorienter la politique cantonale en matière de désendettement.

Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

1. **Quelle appréciation le Gouvernement porte-t-il sur le rapport de la Commission cantonale permanente de surendettement ?**

2. **Le Gouvernement a-t-il fixé des priorités d'action ? Si oui, lesquelles et selon quel calendrier entend-il les réaliser ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 25 mai 2016

Pour le groupe socialiste
Raphael Ciocchi